

atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

FICHE METIER

ARTISTE PLASTICIEN PLASTICIENNE

**Appellations : Artiste (beaux-arts),
sculpteur sur bois**



CONDITIONS GENERALES

DEFINITION

L'artiste plasticien travaille l'art, la sculpture, la peinture, la décoration ou l'ornement pour des ouvrages en bois. Il intervient à la fin du processus de production d'un objet par un ébéniste, ou directement pour rénover un objet existant.

L'artiste plasticien crée des formes et des finitions sur base des demandes spécifiques des clients ou selon ses propres inspirations créatives. Bon communicateur, il obtient des résultats correspondants aux idées des clients.



CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

Le travail de l'artiste plasticien s'effectue souvent debout avec des machines portatives ou du petit matériel manuel (gouges). Il peut travailler en atelier ou chez le client.

En fonction de l'activité certains équipements de protections sont recommandés : masque respiratoire (vernissage et ponçage) ; lunettes protectrices (sculpture), chaussures de sécurité (manipulation des objets lourds). L'artiste plasticien peut travailler comme salarié dans un atelier, ou être gérant de son entreprise..



CONDITIONS D'ACCES AU METIER

Formation de niveau 3 ou 5 d'une école des beaux-arts (ex : BAC ou BTS). Nombre d'artistes plasticiens ont également été formés sur le tas en commençant comme apprentis dans un atelier.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES)

- Avoir des connaissances techniques générales (technologie, mathématique, physique, chimie)
- Maîtriser les techniques de création des arts plastiques
- Maîtriser les caractéristiques de différentes essences de bois
- Dessiner et représenter des ouvrages en bois

COMPETENCES ASSOCIEES

- Pratiquer une voire plusieurs langues
- Intégrer de nouvelles techniques de finitions
- Gérer une entreprise (administration et finance)

CAPACITES LIEES A L'EMPLOI

- Habilitéte manuelle
- Sens artistique
- Meticulosité



CONDITIONS SPECIFIQUES

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Recueillir les informations préalables et exigences à la création de l'œuvre
- Déterminer les contraintes techniques de l'œuvre
- Réaliser les épures, croquis, ébauches, dessins d'ensemble de l'œuvre
- Réaliser l'œuvre et les finitions (rendre beau, patiner le meuble, cériser la peinture)
- Orner l'ouvrage (détail final argent/or)

CONDITIONS PARTICULIERES DU TRAVAIL

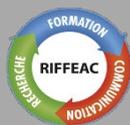
- Il/elle travaille à titre personnel ou sur commande et peut enseigner son art à des amateurs ou à des professionnels.

LIEUX D'EXERCICE

- Atelier d'habillage
- Salle d'habillage
- Salle de tapisserie

Credit photo : H. Batindek

Pour ne pas alourdir le texte, l'emploi du masculin ou du féminin pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin



atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

PLUS D'INFOS ? CONSULTEZ

RIFFEAC.ORG

ATIBT.ORG